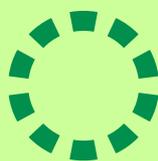


DIRECTIVES DE L'EXPO 2005

A L'INTENTION  
DES PARTICIPANTS

**GL12-3**

**Manuel expliquant la procédure de  
remboursement de la taxe sur la consommation  
(novembre 2003)**



**EXPO**  
2005 AICHI  
JAPAN

**L'Association japonaise pour l'Exposition  
Internationale de 2005**

L'Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005 publiera des directives à l'intention des participants officiels, qui couvriront tous les aspects de l'Exposition, de la préparation des constructions modulaires à l'exploitation au quotidien des pavillons.

Les directives seront numérotées de façon séquentielle comme suit : GL1-1, GL1-2, GL1-3, puis GL2-1, GL2-2, GL2-3, etc., sachant que GL est l'abréviation de "Guidelines" en anglais et que le premier chiffre rappelle le Règlement Spécial de l'EXPO 2005 AICHI auquel lesdites directives se rapportent. Ainsi toutes les directives commençant par GL1 sont fondées sur le Règlement Spécial No.1, celles commençant par GL2 , sur le Règlement Spécial No.2 et ainsi de suite.

Les directives seront publiées au fur et à mesure des besoins, et non dans l'ordre numérique. Ainsi, les "Directives GL4-1 relatives aux aménagements sur les constructions modulaires allouées aux participants officiels" seront publiées parmi les premières puisqu'elles contiennent des informations dont les participants auront besoin très tôt pour planifier et concevoir leurs projets d'exposition dans leur pavillon respectif. Les participants officiels sont priés de suivre ces directives au moment de leurs préparatifs et sont invités à prendre contact avec le groupe d'assistance aux participants officiels, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous, pour toute demande de clarification ou pour toute question concernant les directives.

Groupe d'assistance aux participants officiels  
Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005

Adresse :	Iino Building 7F 2-1-1 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku Tokyo 100-0011 Japon
E-mail :	<a href="mailto:ofipat@expo2005.or.jp">ofipat@expo2005.or.jp</a>
Tél. :	+81-3-5521-1612
Fax. :	+81-3-5521-1613

## **Manuel expliquant la procédure de remboursement de la taxe sur la consommation**

Ce manuel décrit les démarches à effectuer par les participants officiels pour obtenir le remboursement de la taxe sur la consommation (équivalent de la TVA japonaise), conformément aux dispositions prévues à l'article 22 du Règlement Spécial No.7 concernant la transport, le dédouanement et la manutention des colis.

Le taux de la taxe sur la consommation au Japon s'élève à 5% du montant du bien ou service auquel il s'applique. Ce taux est uniforme et inclut la taxe locale sur la consommation (4% pour la taxe sur la consommation, et 25% de cette somme est perçue au titre de la taxe locale sur la consommation). A chaque bien ou service acheté au Japon par les participants officiels, s'ajoute donc 5% de taxe sur la consommation.

Taxe sur la consommation au Japon = 5%  
(y compris la taxe locale sur la consommation)

### **I. Démarches préliminaires**

Avant de pouvoir obtenir le remboursement de la taxe sur la consommation, les participants officiels sont tenus de soumettre les documents suivants au Directeur du Centre des impôts compétent. Veuillez vous référer au Tableau récapitulatif de la procédure de remboursement ci-joint.

#### **① Déclaration d'inscription en tant qu'entreprise imposable de la taxe sur la consommation**

Les participants officiels sont tenus de soumettre au Directeur du Centre des impôts compétent une Déclaration d'inscription en tant qu'entreprise imposable de la taxe sur la consommation (sauf s'ils bénéficient déjà du statut d'entreprise imposable)

Ce document doit être remis au plus tard la veille du premier jour de la période pour laquelle le participant désire obtenir le remboursement de la taxe sur la consommation.

(Formulaire 1)

#### **② Déclaration de recours aux dispositions exceptionnelles pour le choix de la période d'imposition de la taxe sur la consommation.**

Les participants officiels sont invités à soumettre la Déclaration de recours aux dispositions exceptionnelles pour le choix de la période d'imposition de la taxe sur la consommation, s'ils désirent obtenir le remboursement de ladite taxe par trimestre. (cf. note plus bas).

La Déclaration doit être remise au plus tard la veille de la période pour laquelle la demande de remboursement s'applique. Une fois ce document remis aux autorités fiscales compétentes, les participants devront soumettre une demande de remboursement tous les trois mois.

(Formulaire 13)

(Note) Il sera possible de choisir entre une période d'un mois et une période de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004. Si les participants officiels choisissent la formule mensuelle, les participants devront soumettre une demande de remboursement tous les mois.

\* Les formulaires officiels peuvent être téléchargés sur le site Internet suivant (en japonais uniquement)

<http://www.nta.go.jp/category/yousiki/yousiki.htm>

## **II. Procédure pour obtenir le remboursement de la taxe**

Les participants officiels sont habilités à obtenir le remboursement de la taxe sur la consommation en faisant la demande.

Pour chaque période d'imposition, les participants sont tenus de remplir une Demande de remboursement et de la déposer auprès du Centre des impôts compétent, dans les deux mois qui suivent le dernier jour de la période d'imposition en question.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire sur le compte spécifié sur la Demande de remboursement du participant, généralement dans les deux mois qui suivent le dépôt de la Demande de remboursement. Prière de s'assurer que le nom du compte en banque indiqué est bien le même que celui de la personne physique ou morale qui fait la Demande de remboursement.

Pour le calcul du montant correspondant à la taxe sur la consommation telle qu'elle sera remboursée (Crédit d'impôt), on utilise la formule suivante

$$\text{(Crédit d'impôt)} = \text{(Taxe sur la consommation sur les ventes)} - \text{(Taxe sur la consommation sur les achats)}$$

Ainsi, si les activités commerciales des participants génèrent des revenus, il se peut qu'aucun remboursement de la taxe sur la consommation ne soit effectué (cf. Article 22, alinéa 3 du Règlement Spécial No.7)

Si le montant de la taxe sur la consommation sur les ventes est supérieur au montant de la taxe sur la consommation sur les achats, les participants officiels seront tenus de payer la différence.

## **III. Objet du remboursement**

En principe, la taxe sur la consommation est perçue sur tous les biens et services faisant l'objet d'une transaction commerciale au Japon. Cependant, si ces transactions tombent dans la catégorie des transactions d'exportation, elles sont exemptées de la taxe sur la consommation ("exemption fiscale à l'exportation").

Les participants officiels qui désirent obtenir une exemption fiscale à l'exportation doivent remplir une Autorisation d'exportation de biens, ou un Accord pour l'exportation de services, afin de prouver que la transaction desdits biens ou services correspond bien à une transaction d'exportation.

D'autres cas particuliers de transactions commerciales de biens et services peuvent

également faire l'objet d'une exemption du paiement de la taxe sur la consommation. Pour plus de détails, veuillez vous référer au Tableau d'exemples de biens et services pour lesquels les participants pourront obtenir le remboursement de la taxe sur la consommation pour l'EXPO 2005.

\* Notez que le montant du remboursement pourra être limité si le participant a réalisé des ventes non imposables, dont vous trouverez des illustrations ci-dessous.

Exemples de ventes non imposables : produit de transactions foncières, boursières, de ventes de bons d'achat, etc. ou intérêts sur les comptes courants ou d'épargne.

#### **IV. Comment demander un remboursement de crédit d'impôt**

Pour demander un remboursement de crédit d'impôt, les participants officiels doivent remplir le "Formulaire de remboursement général" et le remettre au Directeur du Centre des impôts compétent. Veuillez vous référer au Diagramme récapitulatif pour le calcul du montant du crédit d'impôt.

#### **V. Documents comptables requis pour obtenir le remboursement**

Afin d'être habilités à être remboursés de la taxe sur la consommation, les participants officiels devront conserver tous les reçus et tenir une comptabilité y relative avec les informations suivantes concernant les achats qu'ils auront effectués.

##### 1. Informations devant être indiquées sur les reçus

Les participants officiels doivent conserver les factures de chacune des transactions effectuées au Japon, qui devront contenir les informations suivantes :

- ① Nom de la personne physique ou morale qui a émis le reçu
- ② Date de la transaction
- ③ Description de la transaction
- ④ Montant de la transaction
- ⑤ Nom de la personne physique ou morale pour qui le reçu a été émis

##### 2. Informations devant être indiquées dans la comptabilité

- ① Nom de la personne physique ou morale avec qui le participant officiel a effectué la transaction
- ② Description de la transaction
- ③ Date de la transaction
- ④ Montant de la transaction

#### **VI. Assistance offerte pour effectuer les démarches de remboursement de la taxe sur la consommation**

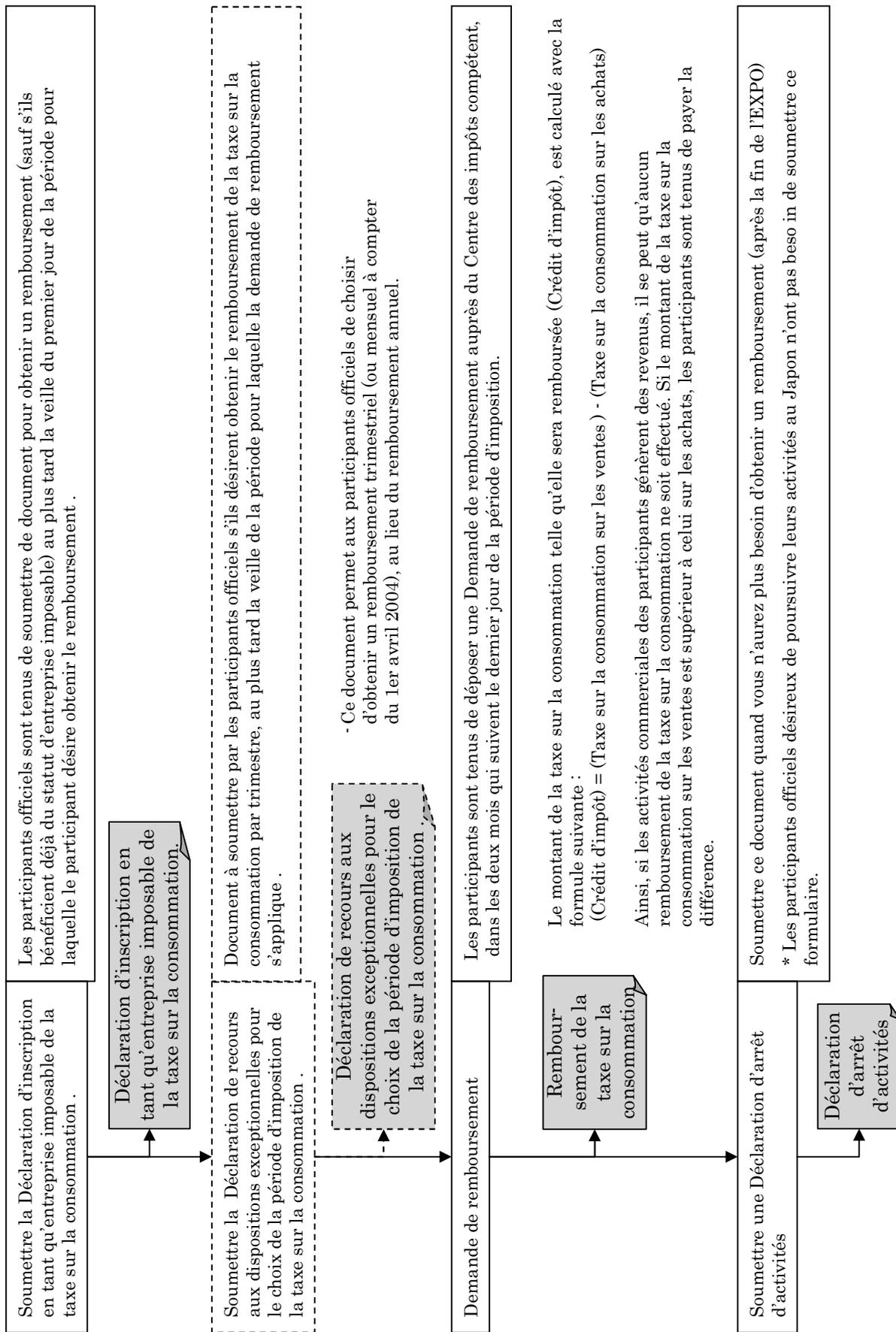
Conformément à l'alinéa 2 de l'article 22 du Règlement Spécial No.7, l'Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005 (ci-après dénommée "l'Association") fournira une assistance aux participants officiels pour les aider dans leurs démarches pour

obtenir le remboursement de la taxe sur la consommation. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter l'Association

Assistance offerte pour :

- préparer les Déclarations
- préparer la documentation requise, y compris le calcul du montant de la taxe
- d'autres travaux, le cas échéant.

## Tableau récapitulatif de la procédure de remboursement

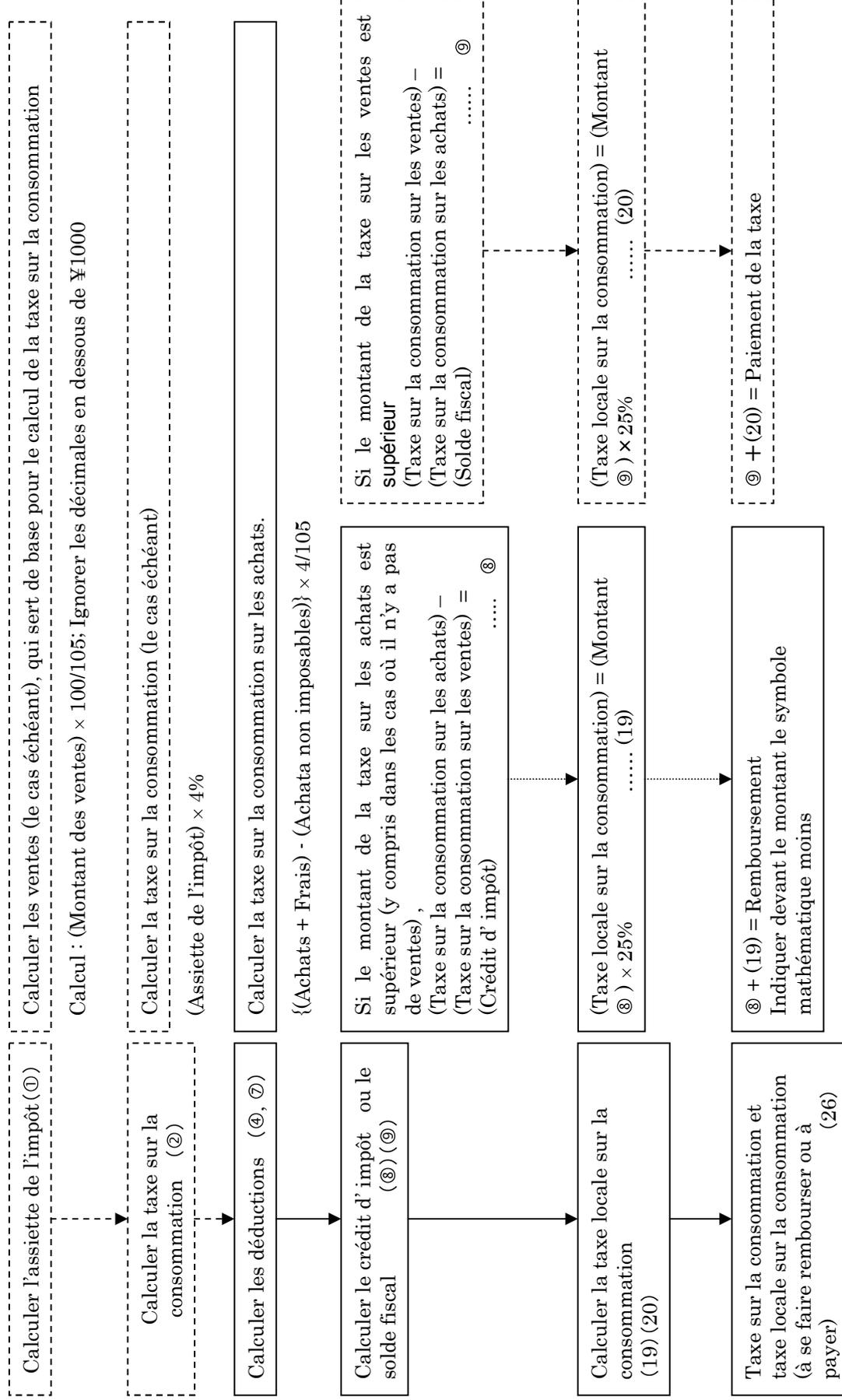


## Diagramme récapitulatif pour le calcul du montant du crédit d'impôt

Calculer le montant de la taxe locale sur la consommation, après le montant de la taxe sur la consommation

\* Les chiffres entre parenthèses sont ceux correspondant aux rubriques indiqués sur les formulaires.

\* Les cadres qui ne sont pas en pointillés expliquent la méthode de calcul quand il n'y a pas de vente

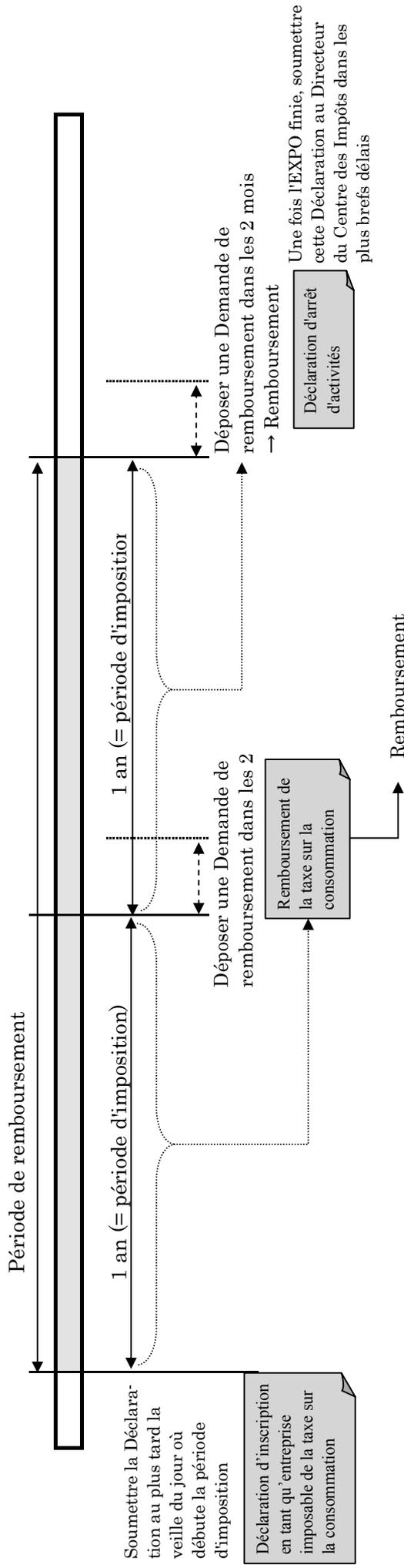


# Diagramme résumant la procédure de remboursement de la taxe sur la consommation

Soumettre la Déclaration d'inscription en tant qu'entreprise imposable de la taxe sur la consommation au Directeur du Centre d'impôt compétent

## ① Remboursement sur une base annuelle

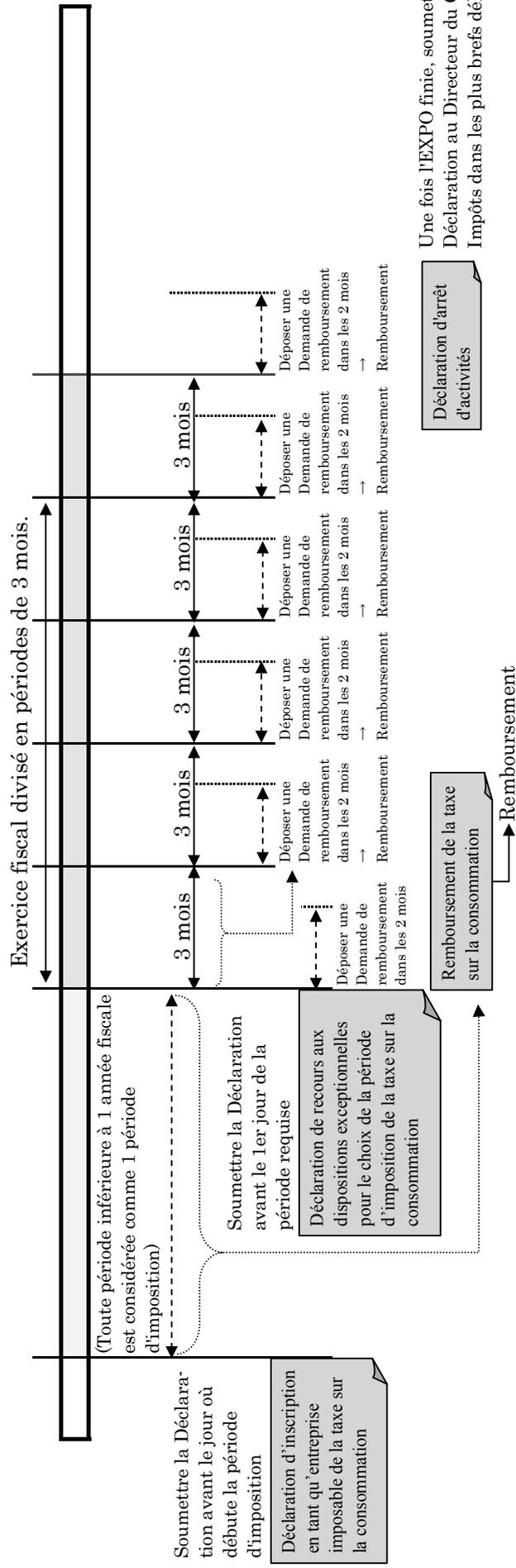
La procédure pour obtenir le remboursement sur une base annuelle est la suivante :



## ② Remboursement sur une base trimestrielle

La procédure pour obtenir le remboursement sur une base trimestrielle est la suivante :

Pour obtenir des remboursements trimestriels, vous devez en faire la demande tous les 3 mois.



Exemples de dépenses pouvant faire l'objet d'un remboursement de la taxe sur la consommation lors de l'EXPO 2005

Exemple de dépenses	Non imposable	Remboursable	Exemption fiscale à l'exportation	Remarques
Dépenses relatives à la planification et au design des présentations dans les modules	X	O	△	Les données fournies aux pays étrangers sont exemptés dans le cadre de l'exemption fiscale à l'exportation.
Dépenses relatives aux aménagements / équipements (partitions intérieurs, planchers, plafonds, mobilier, matériel de bureau, sanitaires etc.) et aux travaux y relatifs	X	O	X	
Dépenses relatives à la conception (design)	X	O	△	Les données fournies aux pays étrangers sont exemptés dans le cadre de l'exemption fiscale à l'exportation.
Dépenses relatives à la construction (production et exécution)	X	O	X	
Dépenses relatives à l'achat ou à la location de matériel (systèmes et équipements informatiques, matériel pour les présentations dans les pavillons, matériel vidéo et audio, etc.)	X	O	X	
Dépenses relatives à la réalisation de logiciels pour les présentations, de logiciels vidéo ou audio, etc.	X	O	△	Les logiciels fournis aux pays étrangers sont exemptés dans le cadre de l'exemption fiscale à l'exportation.
Dépenses relatives aux fournitures de bureau	X	O	X	
Dépenses relatives au contrôle et à l'entretien du matériel et au remplacement de biens consommables	X	O	△	L'inspection, le tri et la classification de certaines marchandises en provenance de l'étranger sont exemptés dans le cadre de l'exemption fiscale à l'exportation.
Primes d'assurance	O	X	X	
Dépenses relatives aux manifestations comme les Journées Nationales et Spéciales	X	O	X	
Dépenses relatives à l'électricité, le gaz, l'eau et l'évacuation des eaux usées, la climatisation des pavillons	X	O	X	
Dépenses relatives aux télécommunications	X	O (Communications nationales)	O (Communications internationales)	Les communications internationales sont exemptées dans le cadre de l'exemption fiscale à l'exportation.
Dépenses relatives au traitement des ordures	X	O	X	
Dépenses relatives à la démolition et à la mise au rebut après l'EXPO	X	O	X	
Dépenses relatives à l'hébergement du personnel	X	O	X	
Dépenses relatives aux repas, au mobilier, au chauffage, à l'électricité, à la consommation d'eau, etc. du personnel	X	O	X	
Dépenses relatives à l'aménagement de points de vente, à la construction de cuisine et à l'installation du matériel afférent, aux activités de vente et de gestion des points de vente, etc.	X	O	X	
Dépenses relatives à la réalisation et à la publication de brochures à distribuer aux visiteurs	X	O	X	
Dépenses relatives à la réalisation de petits cadeaux souvenirs à distribuer aux visiteurs et aux VIP	X	O	X	
Mise au rebut des colis dédouanés dans les pavillons en zone franche d'Exposition	X	O	X	

\* Le triangle (△) dans la colonne "exemption fiscale à l'exportation" signifie que l'exemption est conditionnelle d'une exportation. Pour plus de détails sur les modalités exactes, prière de consulter l'Association.



### Formulaires des Déclarations et autres documents à soumettre

1. Déclaration d'inscription en tant qu'entreprise imposable de la taxe sur la consommation et Explications pour la remplir
2. Déclaration de recours aux dispositions exceptionnelles pour le choix de la période d'imposition de la taxe sur la consommation et Explications pour la remplir
3. Formulaire de remboursement de la taxe sur la consommation

Comment remplir la Déclaration d'inscription en tant qu'entreprise imposable de la taxe sur la consommation

1. Les participants officiels devront soumettre cette Déclaration au Directeur du Centre des impôts compétent avant de pouvoir demander le remboursement de la taxe sur la consommation.
  
2. Date de soumission de la Déclaration  
Les participants officiels peuvent demander un remboursement pendant la période d'imposition qui suit immédiatement celle pendant laquelle ils ont soumis cette Déclaration. Cela signifie que cette Déclaration doit être remise au plus tard la veille du premier jour de la période pour laquelle le participant désire obtenir le remboursement de la taxe sur la consommation.
  
3. Comment remplir cette Déclaration  
Remplir les rubriques suivantes :
  - (1) Adresse fiscale:  
3-3 Oaza Yasago Sagamine, Nagakute-cho, Aichi-gun, Aichi Prefecture  
(\* Cette adresse sera celle du Bureau de l'Association sur le site de l'Exposition. Afin que les remboursements soient effectués rapidement, nous vous recommandons de faire usage de cette adresse.)
  - (2) Adresse (Adresse du siège de l'entreprise):  
Adresse du participant (adresse de son bureau principal, etc.)
  - (3) Appellation:  
Nom du pavillon ou de la société
  - (4) Nom du représentant:  
Nom du Commissaire général de Section, du Commissaire général adjoint de section ou du Directeur de Pavillon. Apposer son sceau ou sa signature.
  - (5) Période d'imposition : indiquer les dates de début et de fin de période fiscale (année ou trimestre) pour laquelle le participant désire obtenir un remboursement.
  - (6) Type d'activités : A remplir uniquement si les participants officiels ont des activités commerciales, auquel cas indiquer "restaurant" ou "vente".
  - (7) Classification de la Déclaration : Entourer "Autre"
  - (8) Remarques : Indiquer "EXPO 2005" et le nom du pavillon

\* Si vous avez la moindre hésitation sur la façon de remplir ce formulaire, veuillez vous adresser au Centre des impôts le plus proche (Individual Taxation (1st) Division ou Corporation Taxation (1st) Division), ou envoyer un e-mail ou un fax à l'Association.

消費税課税事業者選択届出書

(Déclaration d'inscription en tant qu'entreprise imposable de la taxe sur la consommation)

收受印

平成 年 月 日	届出者	(フリガナ) 納税地	(〒 - ) (Adresse fiscale) (電話番号 - - )
		(フリガナ) 住所又は居所 <small>(法人の場合) 本店又は 主たる事務所の 所在地</small>	(〒 - ) (Adresse) (電話番号 - - )
		(フリガナ) 名称(屋号)	(Appellation)
		(フリガナ) 氏名 <small>(法人の場合) 代表者氏名</small>	(Nom du représentant) 印
		(フリガナ) (法人の場合) 代表者住所	(電話番号 - - )

下記のとおり、納税義務の免除の規定の適用を受けないことについて、消費税法第9条第4項の規定により届出します。

適用開始課税期間 (Période d'imposition)	自平成 年 月 日 (de)	至平成 年 月 日 (à)
上記期間の 基準期間	自平成 年 月 日	左記期間の 総売上高 円
	至平成 年 月 日	左記期間の 課税売上高 円
事業内容等	生年月日(個人)又は設立年月日(法人) 1明治・2大正・3昭和・4平成 年 月 日	法人 のみ 記載
	事業内容 (Type d'activités)	事業年度 自 月 日 至 月 日 資本金 円
(Classification de la Déclaration)		
参考事項 (Remarques)	税理士 署名 押印	印 (電話番号 - - )

* 税務署処理欄	整理番号	台帳整理	年月日	確認印	入力処理	年月日	確認印
	届出年月日	年月日	届出区分	所管区分	納税者区分		
	郵便官署消印	年月日	確認印	部門番号			

注意 1 裏面の記載要領等に留意の上、記載してください。  
2 ※印欄は、記載しないでください。

Comment remplir la Déclaration de recours aux dispositions exceptionnelles pour le choix de la période d'imposition de la taxe sur la consommation

1. Les participants officiels désireux d'être remboursés tous les trimestres sont priés de remplir cette Déclaration avant d'être habilités à demander le remboursement pour les périodes d'imposition ultérieures.

(1) Entrepreneur à son compte (personne physique) : 4 trimestres de janvier à mars, d'avril à juin, de juillet à septembre, d'octobre à décembre.

(2) Organisations / Sociétés (personnes morales) dont l'exercice fiscal est plus long que 3 mois : tous les 3 mois à compter du jour où débute l'exercice fiscale (le dernier trimestre peut être moins long que 3 mois)

(NB) Si la Disposition exceptionnelle s'applique en cours (et non pas au début) d'exercice fiscal, la période allant du 1er jour de la période d'imposition à la veille du jour où la Disposition exceptionnelle entre en vigueur sera considérée comme une période d'imposition séparée, et les participants devront demander un remboursement pour cette période également.

2. Date de soumission de la Déclaration

La Déclaration doit être remise au plus tard la veille du premier jour de la période pour laquelle le participant désire obtenir le remboursement de la taxe sur la consommation.

3. Comment remplir cette Déclaration

Remplir les rubriques suivantes :

(1) Adresse fiscale:

3-3 Oaza Yasago Sagamine, Nagakute-cho, Aichi-gun, Aichi Prefecture

(\* Cette adresse sera celle du Bureau de l'Association sur le site de l'Exposition. Afin que les remboursements soient effectués rapidement, nous vous recommandons de faire usage de cette adresse.)

(2) Nom / Appellation et nom du représentant : Nom du Commissaire général de Section, du Commissaire général adjoint de section ou du Directeur de Pavillon. Apposer son sceau ou sa signature.

(3) Exercice fiscal : Exercice fiscal de l'entreprise (Les entrepreneurs à leur compte n'ont pas à remplir cette rubrique)

(4) Date d'entrée en vigueur : Premier jour de la période pour laquelle le participant désire obtenir le remboursement de la taxe sur la consommation.

(5) Période d'imposition

[1] Entrepreneur à son compte

- du 1er janvier au 31 mars
- du 1er avril au 30 juin
- du 1er juillet au 30 septembre
- du 1er octobre au 31 décembre

[2] Entreprise (personne morale)

Période de 3 mois à compter du 1er jour de l'exercice fiscal

(6) Remarques : Indiquer "EXPO 2005" et le nom du pavillon.

(7) Si vous avez la moindre hésitation sur la façon de remplir ce formulaire, veuillez vous adresser au Centre des impôts le plus proche (Individual Taxation (1st) Division ou Corporation Taxation (1st) Division), ou envoyer un e-mail ou un fax à l'Association.

**\* A partir du 1er avril 2004, les participants officiels pourront choisir d'obtenir un remboursement tous les mois.**

Dans ce cas, ils devront envoyer une demande de remboursement tous les mois

# 消費税課税期間特例選択届出書

Formulaire de remboursement de la

tax sur la consommation

収受印

平成 年 月 日	届 出 者	(フリガナ)  納 税 地	(〒 - )  Adresse Riscale  (電話番号 - - )
税務署長殿		(フリガナ) 氏名又は 名称及び 代表者氏名	Nom/appellation et nom du représentant   印
下記のとおり、消費税法第19条第1項第3号又は第4号に規定する課税期間の特例を受けたいので、届出します。			
事業年度 Exercice Riscal	自	月 日	至 月 日 à
適用開始日 Date d'entrée en vigueur	平成 年 月 日		
課 税 期 間 Période d'imposition	月 日 から 月 日 まで		
	月 日 から 月 日 まで		
	月 日 から 月 日 まで		
	月 日 から 月 日 まで		
参 考 事 項 Remarques			
税理士署名押印	(電話番号 - - ) 印		

整理番号		台帳 整理	年 月 日	確 認 印		入力 処理	年 月 日	確 認 印	
届 出 年月日	年 月 日	郵便官署 消 印	年 月 日	確 認 印	部 門 番 号				

- 注意 1. 裏面の記載要領等に留意の上、記載してください。  
2. ※印欄は、記載しないでください。

この用紙はとじこまないでください。

G K 0 3 0 1

第27-(1)号様式

平成 年 月 日	税務署長殿
納税地	Adresse Riscale (電話番号 - - )
(フリガナ) 名称又は屋号	Appellation 泉本
(フリガナ) 代表者氏名又は氏名	Nom du représentant
経理担当者氏名	

一連番号	
申告年月日	平成 年 月 日
申告区分	指導等 庁指定 局指定
郵便官署消印	確認印 省略年月日
指導年月日	相談区分1 区分2 区分3
平成 年 月 日	

平成九年四月一日以後終了課税期間分(一般用)

〇〇記入加用(この用紙は機械で読み取ります。折ったり汚したりしないでください。)

自 平成 年 月 日 課税期間分の消費税及び地方消費税の( )申告書  
 至 平成 年 月 日

( 中間申告 自 平成 年 月 日 )  
 の場合の  
 対象期間 至 平成 年 月 日

課税標準額	①	十兆千百十億千百十万千百十一円	
消費税額	②		06
控除過大調整税額	③		07
控除税額	④		08
返還等対価に係る税額	⑤		09
貸倒れに係る税額	⑥		10
控除税額小計(④+⑤+⑥)	⑦		
控除不足還付税額(⑦-②-③)	⑧		13
差引税額(②+③-⑦)	⑨		15
中間納付税額	⑩		16
納付税額(⑨-⑩)	⑪		17
中間納付還付税額(⑩-⑨)	⑫		18
この申告書が修正申告である場合	⑬		19
差引納付税額	⑭		20
課税売上	⑮		21
課税資産の譲渡等の対価の額	⑯		22

地方消費税の課税標準となる消費税	⑰		51
差引税額(⑰)	⑱		52
譲渡引額(⑱×25%)	⑲		53
納付譲渡引額(⑱×25%)	⑳		54
中間納付譲渡引額	㉑		55
納付譲渡引額(⑲-㉑)	㉒		56
中間納付還付譲渡引額(㉑-⑲)	㉓		57
この申告書が修正申告である場合	㉔		58
差引納付譲渡引額	㉕		59
消費税及び地方消費税の合計(納付又は還付)税額	㉖		60

㉖=(㉑+㉒)-(㉓+㉔+㉕)・修正申告の場合㉖=㉑+㉒  
 ㉖が還付税額となる場合はマイナス「-」を付してください。

付記事項	割賦基準の適用	<input type="checkbox"/> 有 <input type="checkbox"/> 無	31
	延払基準の適用	<input type="checkbox"/> 有 <input type="checkbox"/> 無	32
	工事進行基準の適用	<input type="checkbox"/> 有 <input type="checkbox"/> 無	33
	現金主義会計の適用	<input type="checkbox"/> 有 <input type="checkbox"/> 無	34
参考事項	規則22条1項の適用	<input type="checkbox"/> 有 <input type="checkbox"/> 無	35
	控除税額の計算方法	<input type="checkbox"/> 95%未満 <input type="checkbox"/> 95%以上 <input type="checkbox"/> 個別対応式 <input type="checkbox"/> 一括比例式 <input type="checkbox"/> 全額控除	41
①	課税標準額	4%分	千円
②	消費税額	3%分	千円
の内訳	消費税額	4%分	円
	消費税額	3%分	円
	基準期間の課税売上高		円
i	預金口座番号		
ii	貯金記号番号		
	郵便局		
	※税務署整理欄		

税理士 署名押印 (電話番号 - - )

- 税理士法第30条の書面提出有
- 税理士法第33条の2の書面提出有